

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 4 AVRIL 2025**

OBJET : Délibération pour l'affectation des résultats 2024 (Budget eau et assainissement)

Le quatre avril deux mille vingt-cinq à dix-huit heures, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie d'Aubessagne, sous la présidence de M. ACHIN Richard, MAIRE
Nb de membres en exercice : 16
Secrétaire de séance : Isabelle GARBATI
Convocation en date du : 10 mars 2025

PRESENTS : ACHIN Richard, BLANC Serge, BOYER-JOLY Gilbert, CATELAN Thierry, CATELAN Richard, GALLAND Daniel, GIRAUD Sylvie, GRAS Julien, HELSEN Véronique, MAGNAN Richard, OLLIVIER Nathalie, PRAT Denis, ROCHAS Alain.

EXCUSE : BARBAN Daniel (pouvoir donné à CATELAN Thierry)

ABSENTS : AUBERT Sylvain ; GRIVEL Norbert

Après avoir entendu l'exposé des comptes administratifs de l'exercice 2024 (budget Eau et assainissement) de la commune d'Aubessagne.

Constatant les résultats suivants :

	Article	Intitulé	Montant
Résultat Fonctionnement	002	Résultat d'exploitation reporté	250 665,39 €
Résultat Investissement	001	Résultat d'investissement reporté	334 447,93 €

Considérant que seul le résultat de la section fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'affecter le résultat comme suit :
- 002 Résultat d'exploitation reporté : 250 665,39 €**
 - 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés : 0 €**

Ainsi fait et délibéré, à AUBESSAGNE, les jours mois et ans susdits.

LE MAIRE,
Richard ACHIN



COMMUNE d'AUBESSAGNE